

	<p>visés afin d'obtenir de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir la structure de poste - Comprendre l'organisation du travail - Vérifier le temps supplémentaire, etc. - Identifier un "André" salarié auquel l'équipe VPP pourra se référer au besoin 		
3. Objectifs et Plan de travail	<p>Suivant la réception des informations générales liées au contrat ou au projet de privatisation, l'équipe VPP détermine les objectifs et établit un Plan de travail s'il y a lieu</p> <p>Mandat à MCE Conseil ou s'adjoindre des personnes-ressources au besoin</p>	1 semaine	VP Santé et VP Sociale Conseillère syndicale
4. Déploiement du plan de travail	<p>Le plan de travail peut prévoir le développement d'une alternative syndicale, la recherche et consultation d'informations pertinentes, etc.</p> <p>Information et mobilisation</p>	Jusqu'à la fin du délai de 60 jours ou plus si un délai supplémentaire est octroyé	TOUS